

RÈGLEMENT TRAIL LA FOULÉE DES MONTS D'AIN

1. Généralités

La Foulée des Monts d'Ain est une épreuve pédestre (course à pied) hors stade, organisée par la société CHIPIRON, répondant à la réglementation des courses à pied hors stade.

L'événement (Accueil, Retrait des Dossards, Départ/Arrivée, Village Partenaires) se situe à la **Salle des fêtes de Port.**

La Foulée des Monts d'Ain est organisée le **samedi 31 octobre 2026 à Port (01460)**

2. Inscription – Dossard

Le Trail de La Foulée des Monts d'Ain propose 4 distances :

- **77 km et 77 relais (3 coureurs) – Chrono**
- **43 km et 43 relais (2 coureurs) – Chrono**
- **23 km – Chrono**
- **11 km – Chrono**
- **8 km – Randonnée (pas de chrono)**

- **Course enfant (pas de chrono)**

Les inscriptions se font via le site internet <https://fouleedesmontsdain.fr/>

Le mode de paiement est sécurisé par carte bancaire.

Les participants doivent impérativement faire parvenir, avant le **jeudi 29 octobre 2026**, soit leur licence en cours de validité, soit leur **PPS (Parcours Prévention Santé)**.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » et pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique garantie annulation).

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être porté de manière visible et entièrement lisible pendant toute la durée de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de problème lié à l'utilisation d'un dossard obtenu en infraction avec le règlement.

Limites d'âge

- **77 km et relais – Chrono** : réservé aux participants âgés de **20 ans et plus**, soit nés en **2006 ou avant**.
- **43 km et relais – Chrono** : réservé aux participants âgés de **20 ans et plus**, soit nés en **2006 ou avant**.

- **23 km – Chrono** : réservé aux participants âgés de **20 ans et plus**, soit nés en **2006 ou avant**.
- **11 km – Chrono** : réservé aux participants âgés de **16 ans et plus**, soit nés en **2010 ou avant**.
- **8 km – Randonnée d'Halloween** : La randonnée est ouverte à tous les âges.

Dossards

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles.

La possibilité d'utiliser des ceintures portes dossard est autorisé.

Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié ou rendu illisible, sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer **sur présentation d'une pièce d'identité** et de la **carte de retrait dossard**, et ce **à titre individuel**, le **vendredi 30 octobre 2026 à partir de 14h jusqu'à 23h** et le **samedi 31 octobre jusqu'à 2 heures avant votre départ de course** – à la **salle des fêtes de Port**.

3 - Tarifs Inscriptions Internet

CHRONO 77 KM

- Tarif normal – 77 €
- Tarif late – 96 € (à partir du 15 Septembre ou une fois les 500 premiers dossards épuisés)

CHRONO 77 KM - Relais

- Tarif normal – 99 € pour 3
- Tarif late – 120 € pour 3 (à partir du 15 Septembre ou une fois les 500 premiers dossards épuisés)

CHRONO 43 KM

- Tarif normal – 44 €
- Tarif late – 57 € (à partir du 15 Septembre ou une fois les 500 premiers dossards épuisés)

CHRONO 43 KM - Relais

- Tarif normal – 60 € pour 2
- Tarif late – 75 € pour 2 (à partir du 15 Septembre ou une fois les 500 premiers dossards épuisés)

CHRONO 23 KM

- Tarif normal – 25 €
- Tarif late - 37 € (à partir du 15 Septembre ou une fois les 500 premiers dossards épuisés)

CHRONO 11 KM

- Tarif normal – 15 €
- Tarif late – 18 € (à partir du 15 Septembre ou une fois les 500 premiers dossards épuisés)

RANDONNÉE D'HALLOWEEN 8 KM

- Tarif normal – 12 €
- Tarif late – 16 € (à partir du du 1er janvier 2026)

COURSE ENFANT

- Course 1,5 km : 3 €
- Course 650 m : 3 €
- Course 300 m : 3 €

Course relais (sur le 77 km et 43 km)

Les parcours 77 km et 43 km peuvent être réalisés en **format relais**. Cette formule est ouverte à des **équipes de 3 coureurs** pour le 77 km et **2 coureurs pour le 43 km** (il n'est pas possible de constituer une équipe de 2). Chaque relayeur effectuera une section définie du parcours avec passage de relais obligatoire sur la zone prévue par l'organisation (transmission de la puce de chronométrage).

Pour le 77 km :

- **1er relayeur** : 18km - 800 D+
- **2e relayeur** : 28,5km - 600 D+
- **3e relayeur** : 30,5km - 900 D+

Pour le 43 km :

- **1er relayeur** : 16,5 km - 600 D+
- **2e relayeur** : 26,5 km (800 D+)

4 - Annulation

Garantie Annulation Coureur

Assuré : toute personne ayant souscrit à la garantie annulation au moment de son inscription.

- **Garantie d'acceptation** : en cas d'accident, de maladie grave ou d'incapacité à pratiquer la course à pied.
Il est obligatoire de fournir un certificat médical signé et tamponné par un médecin, attestant de la contre-indication à participer à l'épreuve.
- **Condition d'indemnité** : toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le **mardi 27 octobre 2026** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Trail La Foulée des Monts d'Ain – Société CHIPIRON – 158 route de Charolles – 71800 Curbigny

Le prix d'inscription comprend :

- Un **cadeau de bienvenue** pour tous les participants : Pack goodies + droit à la participation
- Le **chronométrage officiel** (sauf pour la **randonnée d'Halloween**)
- Une médaille finisher à l'arrivée

Modification d'Inscription – Changement d'Épreuve

- **D'une course vers une épreuve de plus faible kilométrage**) : aucun remboursement ne sera effectué.
- **D'une épreuve vers une distance plus élevée** : paiement de la différence suivant le tarif en cours au moment de la demande.

Aucune modification ne sera possible **sur place le vendredi 30 octobre 2026**.

Les demandes de changement devront être transmises par courrier ou par mail, **au plus tard le mardi 27 octobre 2026**, et seront acceptées uniquement **dans la limite des dossards disponibles**.

5 - Équipement

Équipement Obligatoire

Pour participer aux épreuves du **Trail La Foulées des Monts d'Ain**, chaque coureur doit être équipé du matériel suivant :

- Réserve d'eau (minimum 500 ml)
- Avoir son gobelet personnel (pas de gobelets sur les ravitaillements)
- Réserve alimentaire
- Lampe frontale chargée et fonctionnelle
- Téléphone portable chargé
- Sifflet
- Couverture de survie
- Coupe-vent imperméable
- Brassard ou vêtement réfléchissant

Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter en cas de contrôle par l'organisation : **avant le départ, durant l'épreuve ou à l'arrivée.**

Tout manquement au matériel obligatoire pourra entraîner une **pénalité ou une disqualification** selon l'appréciation de l'organisation.

Équipement Facultatif

- Bonnet / tour de cou
- Gants
- Vêtements longs
- Bâtons de trail

Règles complémentaires

- **Les animaux sont interdits** sur les parcours.
- Aucun accompagnement (pacer, suiveur, vélo...) n'est autorisé hors des zones de ravitaillement.

Consigne Sacs / Vestiaires / Douches

Les participants auront la possibilité de déposer un sac sur le lieu de départ/arrivée de l'épreuve et de le récupérer à l'issue de leur course.

5 - PPS et Licence

La présentation d'une **licence valide** ou d'un **PPS (Parcours Prévention Santé)** est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés

Dans le cadre des règles de sécurité et conformément à l'article **L.231-3 du Code du Sport**, l'organisateur s'assurera que les participants sont :

- Titulaires d'une **Licence Athlé Compétition**, d'une **Licence Athlé Entreprise**, d'une **Licence Athlé Running** (Santé Loisirs option « Running »), ou d'un **Pass' Running** délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité le jour de l'épreuve.

Les coureurs licenciés FFA devront impérativement joindre la **photocopie de leur licence ou du Pass' Running 2026–2027** à leur inscription.

Pour les coureurs non-licenciés

La loi « Sport » du 2 mars 2022 laisse à chaque fédération le choix du caractère obligatoire ou non du certificat médical pour les non-licenciés et coureurs étrangers.

Depuis le **16 janvier 2024**, la **FFA** impose le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés prenant part à une compétition de running organisée en France, en remplacement du certificat médical.

Ainsi, tout participant majeur non licencié au **Trail La Foulée Des Monts d'Ain** devra, se connecter à la plateforme officielle : pps.athle.fr et suivre les différentes étapes de sensibilisation aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Au terme du PPS, le participant pourra éditer une **attestation de fin de parcours** (n° temporaire), qu'il devra impérativement transmettre à l'organisation pour compléter son inscription.

Sans ce numéro de PPS, l'inscription ne saura être honorée le jour J.

Pour les participants mineurs

Conformément à la réglementation en vigueur, le sportif **mineur** et les personnes exerçant l'**autorité parentale** doivent conjointement remplir un **questionnaire relatif à son état de santé**, dont le contenu est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

- Si toutes les rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse **négative**, les personnes exerçant l'autorité parentale attestent de cette situation auprès de l'organisation.
- Dans le cas contraire (au moins une réponse **positive**), un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de **moins de six mois**, devra obligatoirement être fourni.

6 - Parcours

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le **meilleur esprit sportif** et dans le respect du règlement.

Accompagnateurs

Aucun **accompagnateur** ni véhicule non accrédité (y compris vélo, moto ou tout autre engin) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les zones réservées aux coureurs, ni accéder aux **ravitaillements** ou s'y approvisionner.

Chronométrage et Points de Contrôle

Le chronométrage sera assuré par un **dispositif intégré au dossard**.

Chaque concurrent doit porter son dossard fourni par l'organisation de manière visible, tel qu'indiqué, et sans y apporter de modification.

Des **points de contrôle électroniques** seront installés sur le parcours.

Tout concurrent n'étant pas enregistré à ces points sera **automatiquement disqualifié**.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de **panneaux directionnels**, complétés par des **marquages au sol** et de la **rubalise**.

Les zones présentant des difficultés techniques ou des dangers particuliers seront clairement signalées.

Les carrefours routiers seront sécurisés par des **signaleurs**.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au **Code de la route** et sera seul responsable en cas de manquement.

Le kilométrage sera indiqué régulièrement tout au long du parcours (tous les kilomètres ou aux points clés).

Barrières Horaires – Mise Hors Course

- Aucun participant ne sera chronométré au-delà des **barrières horaires** qui seront publiées sur le site internet de l'épreuve.
- Tout coureur dépassant ces temps limites sera considéré comme **hors course** et continuera sous sa propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant après ces barrières horaires.

- Les **services médicaux** présents sur le parcours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant **inapte médicalement** à poursuivre l'épreuve.

Autres possibilités de mise hors course

Un concurrent pourra être mis hors course :

- En cas de **ravitaillement en dehors des zones prévues** à cet effet ;
- En cas de **jets de bouteilles vides, emballages, papiers, plastiques ou autres déchets** hors zones de ravitaillement.

« **Respectons l'environnement** » est une règle essentielle de La Foulée Des Monts d'Ain Tout manquement pourra entraîner une disqualification immédiate.

Ravitaillements

La Foulée Des Monts d'Ain est une épreuve en **semi-autosuffisance** : les participants doivent être autonomes entre chaque zone de ravitaillement.

- **77 km Chrono / Relais** : 6 ravitaillements solide/liquide
- **43 km Chrono / Relais** : 4 ravitaillements solide/liquide.
- **28 km Chrono** : 2 ravitaillements solide/liquide.
- **11 km Chrono** : 1 ravitaillements solide/liquide à l'arrivée

Ravitaillement d'arrivée

Un **ravitaillement complet** (solide et liquide) sera mis en place pour **tous les participants** à l'arrivée, quelle que soit la distance parcourue.

7 - Récompenses

- **77 km Chrono** : lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme).
- **77 km Relais** : lots pour les 3 premiers relais.
- **43 km Chrono** : lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme).
- **43 km Relais** : lots pour les 3 premiers relais.
- **23 km Chrono** : lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme).
- **11 km Chrono** : lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme).
- **8 km Course Gourmande** : cette épreuve n'est pas chronométrée, elle ne donne donc pas lieu à un classement ni à des récompenses.

Pas de cumul des récompenses.

Les récompenses concernent uniquement les **classements scratch Homme & Femme** de chaque parcours chronométré.

Seuls les concurrents **présents à la remise des prix** pourront prétendre aux récompenses.

Remise des Récompenses

Les remises de prix se tiendront sur le **site d'arrivée**.

Seuls les concurrents présents pourront prétendre à leur lot.

Classements

Les résultats officiels seront disponibles pour **tous les concurrents chronométrés** sur le site internet de La Foulée Des Monts D'Ain

8 - Service Médical

Le dispositif médical mis en place pour la Foulée Des Monts d'Ain comprendra notamment :

- **2 médecins urgentistes,**
- **3 infirmiers,**
- **VPSP (Véhicules de Premiers Secours à Personnes).**
- **12 secouristes** déployés sur le parcours et à l'arrivée.

L'organisation se réserve le droit de **neutraliser temporairement la course** afin de permettre l'évacuation d'un blessé et/ou de laisser passer en priorité une ambulance ou tout véhicule de sécurité.

9 - Responsabilité Civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

La société **CHIPIRON**, organisatrice du **Trail La Foulée Des Monts d'Ain**, dispose d'une assurance RC propre à l'événement.

Toutefois, chaque concurrent doit être couvert par sa **propre assurance personnelle**.

Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance individuelle adaptée.

Utilisation d'Image

« J'autorise expressément les organisateurs de La Foulée Des Monts d'Ain, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

Données Personnelles (RGPD)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisation de La Foulée Des Monts d'Ain.

Elles sont utilisées pour assurer la gestion des inscriptions et la communication d'informations liées à l'épreuve.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant leur inscription et l'événement.

Conformément à la réglementation RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant l'organisation par email à : **(adresse à préciser)**, ou par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à :

Trail La Foulée Des Monts d'Ain – société CHIPIRON – La Clayette (71).

Vous pouvez également demander la suppression complète de vos données **60 jours après la date de l'événement.**

Annulation de l'Épreuve

L'organisation de La Foulée Des Monts d'Ain se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout ou partie des épreuves pour tout motif mettant en danger la vie des coureurs ou en cas de force majeure, sans dédommagement automatique pour les participants.

Engagement Contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du **règlement 2026 du Trail La Foulée Des Monts d'Ain** et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.